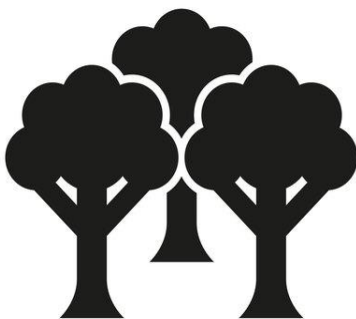


# GUIDE DE RENTRÉE

**Lycée Professionnel Agricole Forestier  
Centre de Formation par l'Apprentissage  
SABRES**



# RAPPEL IMPORTANT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Conformément au règlement :

1. L'assiduité en cours et le respect des horaires sont **obligatoires du début à la fin de l'année scolaire.**
2. Un comportement et une tenue correcte sont nécessaires : pas de tong, pas de short de sport, pas de tenue de plage...
3. Le respect de soi et d'autrui, le respect des locaux et des équipements mis à votre disposition sont **indispensables.**
4. L'établissement dispose d'une zone « fumeur », dédiée aux élèves et apprentis majeurs. **Il est interdit de fumer en dehors de cette zone et devant l'établissement.**
5. Le stationnement des élèves et apprentis est **limité au parking de l'internat.**
6. L'usage des téléphones portables est **strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement de 8h00 à 17h35.**

**Tout manquement à ces règles sera sanctionné selon les modalités définies dans le règlement intérieur.**

## ***Ce qu'il faut savoir ...***

Le site de Sabres accueille différents publics :

- des élèves scolarisés en 3<sup>ème</sup> et en BAC PRO présents toute l'année à l'exception des semaines de stage.
- des apprentis suivant des formations CAPA ou BP présents 1 semaine sur deux selon le calendrier de formation.
- des adultes en formation continue (que l'on appelle stagiaires).

Les apprentis et les élèves cohabitent autour de règles communes qui figurent dans le règlement Intérieur.

Vous trouverez dans ce livret :

- Des éléments pour mieux vous repérer dans les locaux et d'une manière générale sur le site
- Des informations pour savoir **À QUI VOUS ADRESSER DANS L'ÉTABLISSEMENT ?**
- La journée type dans l'établissement
- Quelques rappels des règles de vie fondamentales

## Quelques rappels pour les apprentis et les lycéens :

### **Le devoir d'assiduité et de ponctualité**

Tout apprenant arrivant en retard ou après une absence doit se présenter à la vie scolaire avec **un justificatif écrit**.

Toutes les absences injustifiées seront signalées sur le bulletin scolaire.

### **Pour les apprentis :**

Les absences ou retards non justifiés peuvent donner lieu à **des retraits sur salaire ou à des sanctions disciplinaires** de la part de l'employeur et du directeur du CFA.

Les absences ou retards injustifiés peuvent entraîner **une perte de rémunération pour l'apprenti** et la remise en cause de l'aide financière envoyée au maître d'apprentissage.

**ATTENTION, le fait de signer une décharge n'est pas un justificatif d'absence.**

### **Les justificatifs sont :**

- ▶ **certificat médical**
- ▶ **mot des parents (Mail ou mot sur papier libre)**
- ▶ **arrêt de travail pour les apprentis**

### **Pour les sorties :**

Les lycéens et les apprentis ont la possibilité de sortir de l'établissement, sur autorisation parentale (pour les mineurs) :

- **Tous les jours entre 12h05 et 13h20 (après le repas)**
- **Après la dernière heure de cours de la journée jusqu'à 17h55**
- **Le mercredi après-midi, après la dernière heure de cours, jusqu'à 17h55**

Seuls les apprentis peuvent ne pas assister à l'étude et revenir au lycée pour 19h00 (possibilité d'aller au self à partir de 18h45)

**Seuls les élèves de 3ème ne sont pas concernés par ces sorties.**

**En dehors de ces créneaux horaires, il est strictement interdit de sortir de l'établissement.**

## A L'INTERNAT :

L'internat est ouvert dès le dimanche soir à partir de 20h00 et jusqu'à la fin de la semaine, sous la surveillance de 3 assistants d'éducation.

Pour le temps de détente, nous discuterons ensemble de ce qu'il est possible d'organiser.

Le matin, veillez à quitter l'internat avant 7h25 et à ce que votre chambre soit propre et rangée (lit fait, vêtements rangés...). Pensez également à éteindre les lumières et débrancher votre chargeur de téléphone !

**Il est strictement interdit de sortir de l'internat par les issues de secours (sauf urgences) sous peine de sanction !**

Ouverture de l'internat le mercredi après-midi :

15h45 à 16h00

17h35 à 17h50

15h45 à 17h30 ( en cas de pluie )

## TÉLÉPHONE PORTABLE :

Pendant la journée, il est formellement interdit d'utiliser son téléphone dans l'enceinte de l'établissement, entre 8h00 et 17h35. Les élèves déposeront leur téléphone dans un casier fermé à clef prévu à cet effet.

Nous ne tolérerons aucune apparition de cet instrument, même éteint ! À défaut, il sera confisqué jusqu'à la fin de la semaine.

Cela signifie que le « téléphone / calculatrice / montre / appareil photo » est réservé aux activités extérieures.

Le soir, à l'internat, vous pouvez téléphoner à l'intérieur de 20h00 à l'heure du coucher, 22h00. Après 22h00, vous aurez compris qu'il faut dormir !

Les élèves de 3ème et de 2nde remettront chaque soir leur téléphone aux surveillants avant 21h55 et pourront le récupérer dès 6h55 le lendemain.

## LA ZONE « FUMEURS » :

Depuis le 1er juillet 2025, il est interdit de fumer dans les espaces publics extérieurs.

La zone « fumeurs » est exclusivement dédiée aux élèves fumeurs MAJEURS. **La zone fumeur se situe désormais sur le parking internat. Il est interdit de fumer à l'entrée de l'établissement, devant le portail.**

Pour les internes, majeurs, possibilité de fumer entre 21h00 et 21h15 sur la zone « fumeurs ».

MERCI de respecter cet espace et de jeter les mégots dans les cendriers.

## Quelques rappels de règles de vie fondamentales

### AU SELF :

C'est le moment pour vous de reprendre des forces et de partager un moment de convivialité avec vos amis. C'est pourquoi, nous vous demandons de vous présenter obligatoirement au self sans couvre-chef ou écouteurs / casque. Le cuisinier et les agents de service font de leur mieux pour vous rendre ce moment agréable. Nous exigeons de fait le respect de leur travail : pas de gaspillage, table laissée propre et pichets ramenés à votre départ.

*Les élèves qui souhaiteraient manger à l'extérieur (le midi uniquement) doivent impérativement prévenir la vie scolaire, la veille ou le matin même, avant 8h00.*

### EN COURS :

- L'accès aux salles de classe doit être respecté par mesure de sécurité (imaginez 2 secondes l'effet produit par 140 personnes dévalant un même escalier !). Vous ne pouvez séjourner à l'étage qu'au moment des intercours, jamais pendant les récréations ou la pause méridienne.
- Inutile de vous rappeler que vous êtes là pour travailler. Pour cela, il vous faut prévoir d'amener les affaires nécessaires chaque matin et chaque après-midi.

Afin d'éviter de porter 20 kilos de livres et cahiers quotidiennement, un casier individuel est attribué en début d'année. À vous de vous organiser pour avoir le bon cours au bon moment !

- À la fin de la journée de cours, n'oubliez pas de mettre vos chaises sur les tables, d'effacer le tableau.
- À l'intercours, sauf contre-indication, l'enseignant vous fait sortir de la salle et ferme la porte.

### EN ÉTUDE :

☛ En journée :

Une fois que le surveillant a effectué l'appel sous l'escalier à l'arrière du bâtiment rouge, vous pouvez rester dans la cour, vous inscrire pour la salle informatique ou le CDR (sous condition de disponibilité) ou demander une salle pour travailler.

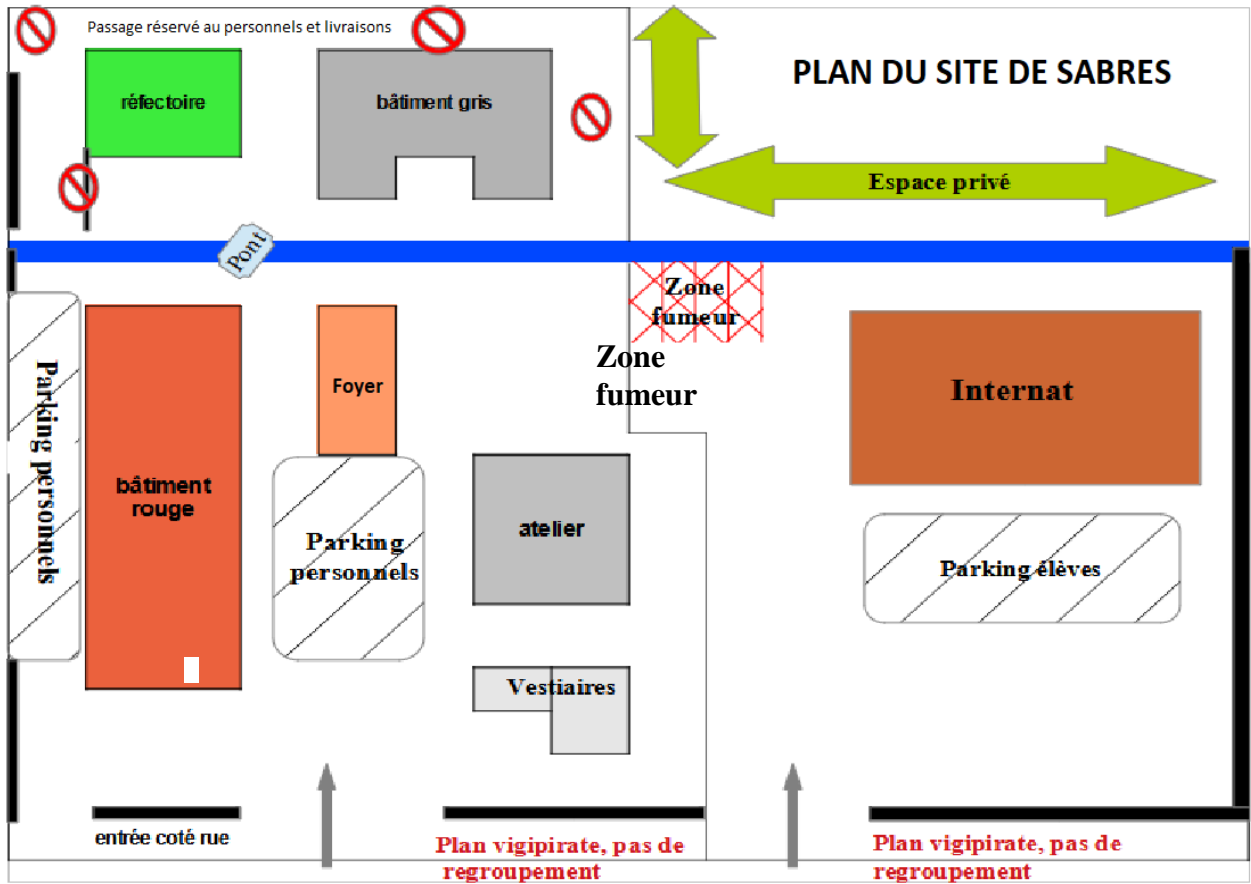
☛ Le soir :

Tous les élèves sont répartis dans plusieurs salles d'étude.

Vous devez alors avoir toutes vos affaires avant de vous installer dans votre salle. Aucune circulation dans le couloir ne sera tolérée pendant l'heure d'étude. Les élèves qui souhaitent utiliser la salle informatique ou le CDR doivent s'inscrire au préalable à la vie scolaire avant 16h40. Durant ces heures de travail, vous pouvez également vous inscrire à diverses activités sportives et culturelles, toujours à la vie scolaire.

A la fin de l'heure d'étude, veillez à ce que la salle soit propre, les papiers à la poubelle et les chaises rangées sur la table.

# Plan du site de Sabres



## Bâtiment GRIS

|           |            |             |            |            |      |
|-----------|------------|-------------|------------|------------|------|
| Salle CCF | Terms GMNF | Terms Forêt | Stagiaires | Salle info | Labo |
| Hall      |            |             |            | Salle ESC  |      |

## Bâtiment ROUGE

Rez-de-chaussée

|                  |  |                              |
|------------------|--|------------------------------|
| Labo             |  | CDR                          |
| Local Ménage     |  |                              |
| Infirmierie      |  | Salle info                   |
| Vie scolaire     |  | Cuisine<br>Repos             |
| Accueil          |  | Salle Enseignants<br>LPA-CFA |
| Salle de réunion |  |                              |

1<sup>er</sup> étage

|                         |                        |                         |
|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| 3 <sup>ème</sup> EA     | Escaliers extérieurs   | 1 <sup>ère</sup> GMNF   |
| Salle AESH              |                        | 1 <sup>ère</sup> Forêt  |
| BAC PRO<br>ALT          | Escaliers intérieurs   | Proviseur               |
|                         |                        | Gestionnaire            |
| CAPA                    | Escaliers intérieurs   | Comptabilité            |
|                         |                        | TFR Vie scolaire        |
| 2 <sup>nde</sup> Forêt  |                        | Directrice exploitation |
| 2 <sup>nde</sup> Nature | Escaliers du personnel | Secrétariat CFA         |

## La journée type dans l'établissement

### HORAIRES

**7h25** – Fermeture de l'internat (sauf le lundi fermeture à 8h30)

**7h35** – dernier délai pour entrer dans le self – le passage y est obligatoire

**8h00 – 8h55** – cours (sauf le lundi début des cours à 9h30)

**9h00 – 9h55** – cours

**9h55 – 10h05** – récréation du matin

**10h10-11h05** – cours

**11h10- 12h05** – cours

**12h05 – 13h00** – repas

Pause jusqu'à 13h30 et sortie libre à l'exception des élèves de 3<sup>ème</sup> EA ainsi que des élèves et apprentis n'ayant pas l'autorisation de sortir

**13h30 – 14h25** – cours

**14h30-15h25** – cours

**15h25 – 15h35** – récréation et goûter (distribué au self par un assistant d'éducation)

**15h40 – 16h35** – cours

**16h40 – 17h35** – cours

**17h35-17h55** – Sortie libre à l'exception des élèves de 3<sup>ème</sup> EA ainsi que des élèves et apprentis n'ayant pas l'autorisation de sortir

**18h00-18h55** – Étude obligatoire en salle pour tous les internes, activités

**19h00 – 19h55** – repas

**20h00 – 20h55** – étude facultative en salle

**21h00 – 21h45** – Internat : détente, activités, toilette

**22h00** – coucher

Les heures d'ouverture du foyer sont à définir en début d'année

**Le vendredi, les cours se terminent à 11h55.**

**7h55 – 8h50** – cours

**8h55-9h50** – cours

**9h50 – 10h00** – récréation

**10h00 – 10h55** – cours

**11h00 – 11h55** – cours

# **COMPOSITION DU SERVICE VIE SCOLAIRE**

## **La Conseillère Principale d'Education (C.P.E)**

- **Cathy HOUSSAYE**

## **L'équipe Vie Scolaire**

- **BOUQUET Frédéric (AE)**
- **DEYRIS Stéphanie (AE)**
- **LAGRANGE Christine (AE)**
- **LUCIANI Antoine (AE)**
- **MORION Sophie (AE)**
- **RAMBERT Emma (AE)**

## **L'équipe des AESH**

- **CÔME Hélène**
- **POISSONNET Mélanie**
- **BLAZY Charlotte**
- **BEDIN Roxanne**
- **LAPORTE Audrey**

## SERVICES

|  |   |
|--|---|
| Bourses  | Adjointe admin. (Mme Castillon)                 |
| Fonds social lycéen                              | CPE<br>Adjointe admin. (Mme Castillon)          |
| Paiement de la pension                           | Adjointe admin. (Mme Castillon)                 |
| Certificat de scolarité et exeat                 | Vie scolaire                                    |
| Changement de régime ou d'adresse (Par courrier) | Vie scolaire<br>Adjointe admin. (Mme Castillon) |
| Suivi commandes E.P.I ou renouvellement          | CPE   |
| Problème matériel à signaler                     | CPE / AE / Gestionnaire                         |
| Problème à la cantine                            | CPE / Gestionnaire / Délégués                   |

## TRANSPORTS

Mise en place d'un service entre la gare de Morcenx et le lycée agricole de Sabres :

| Jour            | Nature du trajet | Départ | Arrivée |
|-----------------|------------------|--------|---------|
| Dimanche (soir) | Morcenx => LPAF  | 20h00  | 20h30   |
| Lundi (matin)   | Morcenx => LPAF  | 9h00   | 9h20    |
| Vendredi        | LPAF => Morcenx  | 12h30  | 12h50   |

Pour les élèves et apprentis qui souhaitent arriver le dimanche soir, le transport est assuré par la RDTL : départ de la gare de Morcenx vers 20h00.

**Aucun élève ne pourra arriver à l'internat après 21h30 sans prévenir préalablement la personne de permanence.**

**Tel : 05-58-04-41-80**

## À QUI VOUS ADRESSER DANS L'ETABLISSEMENT ?

### VIE SCOLAIRE

|  |   |
|--|---|
| <p><u>Absence prévisible</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter un courrier des parents</li> <li>- Remplir une demande d'autorisation d'absence (élèves et apprentis majeurs)</li> <li>- Arrêt de travail en cas de maladie pour les apprentis</li> </ul>   | <p>CPE<br/>Assistants d'éducation</p>   |
| <p><u>Absence imprévue</u><br/>2 cas se présentent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•<b>Vous n'êtes pas encore dans l'établissement</b> – joindre l'établissement par téléphone le plus tôt possible et justifier l'absence par un écrit à votre retour</li> <li>•<b>Vous êtes dans l'établissement et devez partir de toute urgence</b> – Si vous êtes mineur, vos parents devront envoyer un mail ou venir vous chercher et signer une décharge de sortie</li> </ul> <p>Si vous êtes majeur, vous pouvez signer une décharge de sortie à condition que vos parents ne s'y opposent pas</p> | <p>CPE<br/>Assistants d'éducation</p> <p>Attention ! Les élèves majeurs doivent avoir l'accord du CPE ou du proviseur pour pouvoir quitter l'établissement.</p> |
| <p><u>Retard</u><br/>Passer à la vie scolaire</p>  | <p>Assistants d'éducation<br/>CPE</p>   |
| <p><u>Problèmes relationnels entre élèves ou adultes et élèves</u><br/>Demander un entretien, ne pas attendre que la situation se dégrade</p>  | <p>CPE<br/>Professeur principal<br/>Délégué de classe</p>   |
| <p><u>Difficultés scolaires/orientation</u><br/>Demander un entretien</p>  | <p>Professeur principal<br/>CPE<br/>Proviseur</p>   |
| <p><u>Une idée pour améliorer votre vie à l'internat ?</u><br/>Organiser des soirées TV, parties de football, travaux de groupe</p>  | <p>CPE<br/>Assistants d'éducation</p>   |
| <p>Réunion de délégués en dehors des commissions prévues</p>   | <p>CPE</p>  |
| <p><u>Fonctionnement du foyer et de l'ALESAS</u></p>   | <p>Enseignante d'éducation socio-culturelle<br/>CPE<br/>Elèves ou apprentis élus au bureau</p>  |

## SANTE

|   |   |
|---|---|
| Problèmes passagers                                       | Infirmier ou Assistants d'éducation, CPE en leur absence                          |
| Accidents physiques sur l'établissement ou en TP          | Personnel le plus proche Infirmier ou Assistants d'éducation, CPE en leur absence |
| Problèmes personnels                                      | Infirmier, CPE, Assistants d'éducation ou toute autre personne de votre choix     |
| Dispenses de sport<br>Passage obligatoire à l'infirmierie | Infirmière ou Assistants d'éducation, CPE en leur absence                         |
| Demandes de tiers –temps                                  | CPE – Prof principal  |

### L'infirmierie

#### Fonctionnement de l'infirmierie

L'infirmier de l'établissement, M. LAVOYE, prend en charge les élèves ou apprentis victimes de problèmes de santé.

Il est seule habilité à administrer un médicament aux élèves ou apprentis.

L'infirmierie, située après la « Vie Scolaire », est ouverte selon les horaires suivants :

| HORAIRES DE PRÉSENCE A L'INFIRMERIE |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Du lundi au Jeudi                   | 8h00 - 17h30 |

**En cas d'absence de M. LAVOYE, les élèves doivent s'adresser à la vie scolaire.**